

N° 2025-041

**RE-AMENAGEMENT DU PARKING D'ACCES A LA BASE DE LOISIRS
DES VERSANTS D'AIME, AFIN D'AMELIORER L'ACCUEIL DES VISITEURS
ET D'IMPLANTER DES OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOISSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 21	Absents : 6	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Cette proposition de délibération annule et remplace la délibération N°2025-015.

Soucieuse de participer au déploiement des énergies renouvelables sur son territoire et afin de se conformer à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023, qui impose l'installation d'ombrières photovoltaïques sur au moins la moitié de la surface des parkings de plus de 1 500 m², la Communauté de Communes Les Versants d'Aime (CoVA) a approuvé la promesse de bail emphytéotique administratif (BEA) avec le groupement Savoie ENR/GEG/OPALE, afin de leur mettre à disposition certaines parties de son domaine public au lieu-dit Le Gothard.

Préalablement à l'installation de ces deux centrales photovoltaïques de 500 kWc chacune (une 1ère installation de 500 kWc en vente totale et une seconde installation de 500 kWc dans une opération d'autoconsommation collective), il convient de réaliser des travaux de ré-aménagement du parking.

L'objectif est également d'améliorer l'accueil des visiteurs en organisant mieux les flux, en facilitant l'accès des PMR et secours et en créant une zone végétalisée avec des panneaux d'informations.

Ce projet semble être éligible au titre de :

- DETR-DSIL 2025 « catégorie 1.4. Équipements et aménagements rendus nécessaires pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques »
- Contrat Région « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité »
- FDEC

Des demandes de subvention peuvent être faites pour le financement de ces travaux jusqu'à 80%.

Le coût global de l'opération s'élève à 340 000 € HT.

Sous réserve de l'approbation du budget primitif 2025, le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant prévisionnel de l'aide € HT
Travaux Préparatoires	25 000€	Etat DETR-DSIL 2025 (32.94%)	112 000 €
Travaux de terrassements	115 000 €		
Travaux de réseaux d'eaux pluviales	45 000 €	Département FDEC (32.94%)	112 000 €
Travaux de réseaux secs	50 000 €		
Travaux de revêtements de surface	55 000 €	Région CAR (14.12%)	48 000€
Travaux de mobilier urbain	30 000 €	Autofinancement CoVA - Fonds propres (20%)	68 000 €
Travaux paysagers	20 000 €		
TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES	340 000 €	TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES	340 000 €

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le projet de ré-aménagement du parking d'accès à la base de loisirs des Versants d'Aime, en vue de l'implantation d'ombrières photovoltaïques,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 340 000 € HT,

APPROUVE le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat, de la Région et l'autofinancement de la CoVA,

AUTORISE le Président à solliciter des subventions pour la réalisation de cette opération,

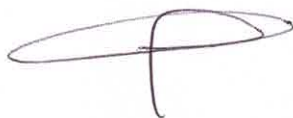
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EPCI,

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

